

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 14 décembre 2023
Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	PRAT Hervé
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

Objet : **Décision Modificative**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'inscription de crédits supplémentaires dans le cadre d'une décision modificative.

L'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre, pour les communes et EPCI, les modalités de prise en charge par leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés.

Des dérogations sont prévues dans un certain nombre de situations.

Ainsi l'alinéa 1^o ter de ce même article prévoit que cette faculté est applicable pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, quelle que soit leur population, aux services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées, pendant la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement après la prise de compétence par l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2020 et 2021, et compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées par l'EPCI pour équilibrer ses budgets durant la période de convergence tarifaire sans une augmentation trop soudaine et trop forte des facturations aux usagers, il est proposé d'abonder de manière exceptionnelle le Budget Annexe de l'Assainissement par le versement d'une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal à hauteur de 400 000 € (cf. tableau ci-dessous).

Cette somme correspond à l'évaluation du déficit cumulé fin 2023 et tient compte des éléments de contexte suivants :

- Très grande hétérogénéité des tarifs pratiqués par les différentes communes antérieurement au transfert de compétence,
- Des transferts de résultats excédentaires partiels ou nuls par certaines communes,
- Des transferts de déficits de la part de certaines communes,
- Un programme d'investissement très important, avec notamment plusieurs mises en demeure prononcées par les services de l'Etat en raison de risques de pollution.

Par ailleurs, il est proposé de reverser au Budget Annexe des Zones d'Activités le produit de la Taxe d'Aménagement collectée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès des communes depuis 2019, conformément au Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

La traduction budgétaire de ces propositions est la suivante :

I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
F	1010	657363	65	Subvention BA ZAE (reversement du stock de Taxe d'Aménagement)	800 000,00	
F	1010	65823	65	Subvention BA Assainissement	400 000,00	
F	1010	73118	731	Ajustement produit fiscal (selon notifications)		1 200 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT					1 200 000,00	1 200 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'inscription de crédits supplémentaires dans le cadre de cette décision modificative.

SCRUTIN POUR : 73 ABSTENTION(S) : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Jean-Pascal FICHERE.

